



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 43911

Texte de la question

M. Alain Moyne-Bressand attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de réforme de l'administration financière résultant des propositions de la « mission 2003 » confiée à MM. Bert et Champsaur. Cette mission propose notamment la création d'un correspondant unique en matière d'impôt et le regroupement des activités d'assiette et de recouvrement. A cet égard, il tient à faire observer, s'agissant plus particulièrement de la mission de recouvrement assurée par le réseau du Trésor public que la suppression envisagée de nombreux postes porte une atteinte réelle à la présence du service public en milieu rural, alors que cette présence est indispensable à l'équilibre de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, il est particulièrement regrettable que cette réorganisation puisse être mise en place sans véritable concertation avec les personnels et les associations représentatives des élus dans la mesure où les trésoriers assurent des missions de conseil appréciées et utiles à la bonne gestion de ces collectivités.

Texte de la réponse

Le projet auquel il est fait référence, annoncé fin janvier, a été retiré en mars 2000. La mise en oeuvre d'une réforme du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie demeure une nécessité largement reconnue par l'ensemble des agents et des partenaires de l'administration. Lors du comité technique paritaire ministériel réuni le 28 avril 2000, les orientations, décisions et expérimentations d'un nouveau projet ont été présentées. La réforme-modernisation a pour objectif d'assurer un service de meilleure qualité, plus simple, plus accessible et plus proche pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, des acteurs économiques et des élus. Elle se traduit par la volonté de maintenir un réseau dense de services de proximité et d'en tirer le meilleur parti pour les contribuables, les consommateurs, et les petites et moyennes entreprises ainsi que des services nouveaux pour les usagers. Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, le réseau du Trésor public va s'engager dans une démarche visant à mieux gérer les flux financiers publics, à mieux contrôler les dépenses publiques, à mieux informer - notamment les collectivités locales - sur les comptes publics et à mieux conseiller les élus locaux. A travers cette réforme-modernisation conduite dans le dialogue avec les personnels, leurs représentants, et les élus locaux, et réalisée par étapes notamment à partir d'expérimentations qui débiteront dès septembre prochain, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'attachera à répondre aux exigences de modernité, de transparence et de proximité qui correspondent à la vocation de ses agents comme aux aspirations de l'ensemble des Français et de leurs élus. Un dossier présentant le contenu de cette démarche de réforme-modernisation a été adressé à l'ensemble des parlementaires, des maires et des conseillers régionaux et généraux, au début du mois de mai dernier.

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43911

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1922

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4936